

Les missions Santé Sécurité et Conditions de Travail

Appréhender les sujets de SSCT en tant que membre du CSE  entreprises de - de 300 salariés

PUBLIC : Elus titulaires/suppléants du CSE et membres de la commission SSCT

▶ 3 jours - 21h

OBJECTIFS

- Cerner la spécificité du CSE-CSSCT et les moyens dont disposent les membres pour s'approprier leur mandat
- Maîtriser les rôles et attributions du CSE et/ou de la CSSCT dans le cadre de ses missions santé, sécurité et conditions de travail
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- Participer activement au développement de la prévention des risques dans son établissement

PRÉREQUIS : Avoir suivi une formation CSE ou en connaître les missions

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Alternance entre apports théoriques, travaux de groupe et échanges

PROGRAMME

Les prérogatives du CSE/CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail : cadre réglementaire

- ▶ Rôle du CSE en prévention des risques professionnels
- ▶ Le rôle des membres de la CSSCT
- ▶ Information et consultation

Les modalités de fonctionnement de la commission santé

- ▶ Les réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail
- ▶ Le droit d'alerte
- ▶ Le recours à l'expertise
- ▶ La protection des élus

Missions générales du CSE dans le champ de la santé, sécurité et des conditions de travail

- ▶ La visite sécurité
- ▶ L'analyse des risques professionnels
- ▶ Les enquêtes ATMP (Accident du travail et maladies professionnelles)

Le cadre réglementaire de la prévention

- ▶ Les compétences de base en prévention
- ▶ Les enjeux de la prévention
- ▶ Les responsabilités civiles et pénales
- ▶ Les acteurs de la prévention : internes et externes

L'organisation des travaux de l'instance

Méthodologie et outils d'analyse de situation de travail

- ▶ L'organisation des travaux de l'instance : analyse des risques, préparation des réunions, rédaction du PV, etc...
- ▶ Mettre en place un plan d'actions et être force de proposition
- ▶ Lien avec le document unique

COÛT DE LA FORMATION { → En inter : 900 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)
(Adhérents) → En intra : sur devis

ACCESSIBILITÉ : Session accessible aux personnes en situation d'handicap. Pour une identification et mise en œuvre de moyens adaptés, merci de contacter le référent handicap Cezam Auvergne-Rhône-Alpes : François Martins - Tél : 04 73 37 37 03 - Mail : f.martins@cezam-aura.fr